



Ordonnance penale infraction non comise

Par **dorotdu**, le **14/01/2012 à 12:45**

Bonjour,rnrnJe reçois ce jour une ordonnance penale pour une infraction que je n'ai pas comise. Celle-ci fait suite à un courrier reçu en octobre du tribunal de police auquel j'avais répondu en recommandé avec AR. Ce courrier disait répondre à ma correspondance et disant ne pouvoir donner suite favorable à ma demande. rn1 - je n'avais jamais écrit, rn2 - l'infraction pour stationnement gênant sur place handicapé concerne une immatriculation que je ne connais pas dans un lieu et à une date où je n'étais pas. rnC'est ce que j'ai expliqué dans mon recommandé. rnrnQue faire ? rnrnnota: en février 2010 je me suis fait voler tous mes papiers.